

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE
 Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
 Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2019-23

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES B ET C,
 RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE,
 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE,
 TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 30 mai au 06 juin 2019)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 30 mai au 06 juin 2019,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE


ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant trois déclarations) sont arrêtées, pour la période du **30 mai au 06 juin 2019**, ainsi qu'il suit :

| N° ENR. | DATE DE RECEPTION | COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS | POSTES DECLARES | CREATION - VACANCE | CAT | FILIERE* | TC TNC | OBSERVATIONS |
|----------|-------------------|--|---|--------------------|-----|----------|--------|--------------|
| 2019-252 | 05/06/2019 | COMMUNE DE CALVI | Adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Conducteur d'engins - | Création | C | 2 | TC | R/Mutation |
| 2019-253 | 06/06/2019 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE-ROUSSE BALAGNE | Agent de maîtrise territorial - Responsable du service de collecte - | Création | C | 2 | TC | R/Mutation |
| 2019-254 | 06/06/2019 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE-ROUSSE BALAGNE | Adjoint administratif territorial - Service Affaires générales - | Création | C | 1 | TC | R/Direct |

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,
 Le 07 juin 2019

La Présidente,
 Pour la Présidente, et par délégation,
 Directrice Adjointe,
 Département de Haute-Corse

 Isabelle BORROMEI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20190607-2019-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2019